pitalité, j'abrège. Je laisse de côté, tout le côté historique intéressant de cette puissante cité pour en arriver au terre à terre de son grand commerce.

» Dans Marseille, tous les produits du monde donnent lieu à des échanges immenses. Parmi les nombreux articles du trafic, nous trouvons que la laine y tient une grande place.

» En effet, si nous consultons les statistiques, nous trouvons que le mouvement d'importation de cet article a été pour Marseille seulement de 82.087 b. en 1891 et, en y comprenant le transit, de 156.272 b. Ce sont des chiffres suffisamment importants pour qu'ils ne soient pas dédaignés.

» A Marseille aboutissent non seulement de nombreuses routes charretières mais encore plusieurs lignes de chemin de fer dont la plus importante met en communication directe Marseille et Arles. On peut encore accéder à Marseille par la voie de mer, après la descente du Rhône, et l'on y trouve les bassins les plus grands et les mieux outillés du monde et pour faciliter ce grand trafic commercial, des docks, des Magasins Généraux où tous les produits peuvent arriver à frais réduits. Enfin, comme complément nécessaire, il y a là des banques permettant d'avoir à un taux très modéré des avances sur les marchandises emmagasinées, bref tout le détail des facilités les plus grandes pour les intérêts du commerçant, de l'industriel, voire même de l'agriculteur.

« On y trouve même les enchères publiques tout comme à Reims « la seule ville », s'il faut en croire nos honorables conseillers, qui possède « un marché ayant des enchères publiques. »

» Or, pour la laine qui préoccupe tout particulièrement, et sans doute fort justement, ces deux Messieurs, et les cantons qu'ils représentent, nous constatons, en récapitulant depuis le commencement de l'année 1892, qu'il y a eu six journées d'enchères publiques comprenant ensemble 6,000 balles, ce qui est peut-être un tout petit peu plus qu'à Reims.

» Et si ces Messieurs désiraient s'en rendre compte de visu, pour pouvoir en informer leurs amis, connaissances et électeurs, ils n'auraient qu'à se rendre, demain mercredi, 4 mai, à 3 heures de relevée, comme on dit au Palais, du soir, en termes vulgaires, dans la salle de vente du Palais de la Bourse ; ils assisteraient à une vente de 2,000 balles environ laines de diverses provenances et ils sortiraient convaincus, nous n'en doutons pas, que Reims n'a pas, comme ils le croient et comme ils le disent, le monopole des ventes publiques pour la laine..... »

Le drame de Saint-Ouen

Paris, 4 mai. — Voici quelques renseignements complémentaires sur le drame terrible qui s'est déroulé à Saint-Ouen et que nous avons annoncé hier.

Rue Mathieu, 5, à Saint-Ouen, dans un logement propre et fort bien tenu, vivaient depuis quelques années les époux Dyrion. Le mari est occupé dans une fabrique de cirage de la localité. Il a une excellente réputation. Il gagne assez largement sa vie, et ses chefs se montrent très satisfaits de lui. Mme Dyrion était autrefois fleuriste. Elle a renoncé à son métier lorsqu'elle a eu ses deux enfants. Marcel, qui est âgé de quatre ans, et Zélia, qui n'a que onze mois.

La malheureuse femme aimait passionnément, paraît-il, ces deux petits êtres et leur donnait même quelquefois de si violents témoignages de sa tendresse que les témoins s'en effrayaient. Evidemment déséquilibrée, elle souffrait d'un mal de gorge, fort insignifiant, semble-t-il, et qu'elle supposait être le début d'un cancer. La peur de mourir et de laisser sans mère ses deux enfants la préoccupait beaucoup.

Hier matin, M. Dyrion sortait de chez lui, comme d'habitude, pour se rendre à la fabrique où il est occupé. Lorsqu'il rentra pour déjeuner, il trouva, étendus au milieu de l'une des chambres du logement, le corps de sa femme et de ses deux enfants, inanimés, la gorge saignante. Il est inutile de décrire la douloureuse stupéfaction du pauvre homme devant cet effrayant spectacle.

Les voisins, accourus aussitôt à ses cris, s'empressèrent d'aller chercher des secours. La mère et le petit Marcel étaient morts. Seule, la petite Zélia respirait encore. Elle a été transportée à l'hôpital Trousseau. Elle y est morte hier soir, à onze heures et demie.

L'enquête faite par M. Daltroff, commissaire de police, a montré que Mme Dyrion avait probablement essayé d'abord d'étrangler la petite fille, qu'elle lui avait ensuite donné un coup de couteau de cuisine à la gorge afin de terminer plus vite son atroce besogne, qu'ensuite avec le même couteau, — un gros couteau de cuisine — elle avait à peu près complètement coupé le cou du petit Marcel et qu'enfin elle s'était elle-même fait, toujours avec la même arme, une telle blessure à la gorge que la mort avait dû être immédiate.

L'enterrement des trois victimes a eu lieu mercredi à quatre heures et demie, au cimetière de Saint-Ouen.

NOUVELLES DU JOUR

Le renouvellement du Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 4 mai. — Voici les résultats actuellement connus du dépouillement du scrutin pour le renouvellement du conseil supérieur de l'instruction publique.

Des 6 délégués de l'enseignement primaire à élire, trois seulement ont obtenu la majorité absolue et sont élus. Ce sont : MM. Chevreul, inspecteur d'académie avec 833 voix, Léneut, directeur de l'école normale d'Auteuil avec 805, et Jost, directeur de l'école normale de St-Cloud avec 732 voix. La majorité absolue était de 588 voix.

Viennent ensuite MM. Carriot, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, qui a obtenu 442 voix, Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, 373; MM. Devinat, instituteur; Toussaint, directeur de l'école normale à Lille.

Paris, 4 mai. — Le dépouillement du scrutin pour le renouvellement du conseil supérieur d'instruction publique a été terminé à 7 heures.

35 membres sont élus au premier tour, un second tour aura lieu le 12 mai pour les 6 membres restant à élire, soit 3 membres pour l'enseignement primaire, 1 pour les facultés des lettres, 1 pour les facultés des sciences et 1 pour l'enseignement des sciences dans les collèges.

Les événements du Dahomey

Paris, 4 mai. — D'après une dépêche de Bordeaux, le colonel Dodds prendra passage à bord du paquebot « Portugal » qui part demain de Pauillac pour le Sénégal.

Le congrès des banques de crédit populaire à Lyon

Lyon, 4 mai. — Dans sa deuxième séance, le congrès des banques de crédit populaire a adopté deux résolutions : la première est relative aux comités des comptes.

Le congrès exprime l'avis que l'appréciation du papier dans les banques populaires est recommandée principalement aux conseils d'administration ; que ces conseils doivent être très circonspects dans l'acceptation des sociétaires.

La seconde motion relative aux banques populaires est ainsi conçue : les banques populaires sont un précieux instrument d'épargne et peuvent aider aux différentes modalités de la prévoyance.

Lyon, 4 mai. — La troième séance du congrès des banques de crédits populaires, s'est ouvert à 8 h. 1/2. M. Verna, directeur général de la banque populaire Suisse a parlé des sociétés ouvrières de son pays au moyen desquelles il s'est fait un mouvement de plus d'un milliard par année.

M. Raffeisen, syndic général de l'union des associations agricoles d'Allemagne, a traité des principes des caisses Raffeisen et de leur organisation en Allemagne; il a terminé en disant que le but de la caisse Raffeiser est la création d'une population unie sous le drapeau du fondateur de cette institution, drapeau qui signifie : Aime ton prochain comme toi-même.

La séance a été levée à 10 h. 20. La quatrième séance aura lieu demain matin à 8 h. 1/2.

Mines envahies par les eaux

Angers, 4 mai. — Les mines de houille de Montjean ont été envahies par les eaux il y a quinze jours.

Tous les efforts ont été impuissants à conjurer le désastre. 350 ouvriers sont sans travail. La mine devra être abandonnée.

Le crime d'Aiguebelle

Valence, 4 mai. — La cour d'assises de la Drôme, après trois jours de débats vient de condamner à mort le nommé Mathias Hadelts, l'assassin du père Trappiste Ildephonse, trésorier en couvent d'Aiguebelles.

Un membre socialiste de la Chambre des Communes exclu. — Vif incident

Londres, 4 mai. — A la Chambre des Communes, au sujet de la discussion du bill sur le rachat de la propriété foncière, M. Cunningham Graham, le célèbre agitateur socialiste, ayant interrompu avec violence, a été nommé par le président, ce qui équivaut au rappel à l'ordre. M. Graham répliqua : « Si je suis nommé, c'est pour avoir défendu le socialisme.»

M. Matthews, président, propose alors la suspension du député socialiste.

« Cela m'importe peu, répondit celui-ci. »

La suspension est aussitôt prononcée.

En se retirant, M. Cunningham Graham s'est écrié : « Je serais heureux de discuter la question devant cent mille personnes dans Hyde-Park. La Chambre en prenant le parti des escrocs commet une mauvaise action.»

On sait les mésaventures de M. Cunningham Graham le 1er mai 1891.

A la Chambre Italienne. — La crise ministérielle. — Les nouvelles mesures financières

Rome, 4 mai. — M. di Rudinì annonce la démission de M. Colombo, ministre des finances.

L'intérim de ce ministre a été confié à M. Luzatti, ministre du Trésor. Il dit que la crise ministérielle est due à ce fait que le cabinet aurait voulu demander aux recettes quinze millions en compensation de la diminution des produits des douanes.

M. di Rudinì avait cru nécessaire la démission du Cabinet, mais le roi chargea M. di Rudinì de le reconstituer et c'est ainsi que la combinaison Luzzati est intervenue.

Avant d'exposer les nouvelles mesures financières, M. di Rudinì déclare qu'il sera pourvu aux dépenses extraordinaires pour 1892-1893 par des économies équivalentes sur le budget de la guerre.

Rome, 4 mai. — M. di Rudinì déclare que si la Chambre, ce qu'il espère, accepte les propositions du gouvernement, le déficit pour 1892-93 sera de 13 millions seulement.

Jamais depuis sa constitution, l'Italie n'a eu un budget meilleur. (Rumeurs à gauche, agitation).

A la reprise de la séance, MM. Marimuzzy, Imbriani, Vischi, Borio parlent contre le Cabinet.

M. Imbriani dit que l'accueil fait aux déclarations du gouvernement ressemble au chœur de la tragédie grecque précédant la catastrophe (hilarité). Il déplore les influences extra-parlementaires qui ont agi pendant la crise.

D'après lui, les causes de la situation actuelle se trouvent dans les dépenses militaires nécessitées par la triple alliance et dans celles de l'expédition d'Afrique.

Vif incident à la Chambre autrichienne

Budapest, 4 mai. — Une scène très violente a eu lieu à la fin de la séance du Parlement. On discutait une interpellation relative à de mauvais traitements infligés à un soldat par un officier.

Le secrétaire d'Etat, ayant refusé de donner au Parlement le nom de cet officier, M. Hervalti, membre de l'opposition, s'est écrié que cet officier était un coquin. Il espère qu'insulté, cet officier se fera connaître.

Un grand incendie. — Nombreux morts

Cannstadt, 4 mai. — La grande plumasserie Strauss et Cie est en feu depuis cette après-midi. Un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières n'ont pas pu s'échapper et ont probablement péri dans les flammes. Le nombre des morts n'est pas connu jusqu'ici.

Officiers de la marine française à Saint-Pétersburg

Saint-Pétersbourg, 4 mai. — Un bal a eu lieu au club de la marine de Sebastopol, en l'honneur des officiers du vaisseau français le *Pétrel*.

Un déjeuner a été servi, dans la caserne de la marine, aux matelots.

Les officiers français ont organisé à bord une réception à laquelle assistaient les officiers russes et les dames de a colonie française.

Le czar à Copenhague

Saint-Pétersbourg, 4 mai. — Le départ de la famille impériale pour Copenhague est fixé au 21 mai.

L'espion Aurilio

Toulon, 4 mai. — L'espion Aurilio, condamné à quatre ans de prison par le tribunal correctionnel de Toulon, ayant fait appel de ce jugement a quitté Toulon pour se rendre à Aix où il est conduit de brigade en brigade.

On ajoute que dans le cas plus que probable où la condamnation actuelle serait confirmée, M. Aurélio père demanderait au président de la République une atténuation de peine en considération du jeune âge de son fils qui d'après lui aurait agi sans discernement.

Congrès international des sociétés françaises de crédit populaire à Lyon

Lyon, 4 mai. — Le congrès international des sociétés françaises de crédit populaire s'est ouvert aujourd'hui sous la présidence de M. Rostand, assisté comme vice-présidents effectifs du P. Ludovic de Besse, fondateur des banques populaires d'Angers et de Paris, de MM. Rayneri et Isaac. Un délégué du ministre de l'agriculture assistait à la séance.

Un projet de résolution a été mis aux voix et adopté à l'unanimité. Il porte en substance que le congrès est d'avis que les associations de crédit populaire en France peuvent être fondées sur le type Raffeisen sans autres charges fiscales que le droit fixe de constitution. Le congrès estime que les dites associations jouissent de la personnalité civile et recommande aux conseils d'administration des banques populaires comme un principe absolu de conduite le fractionnement aussi grand que possible des crédits avec un maximum fixé pour chaque sociétaire.

L'affaire Reynier

Toulon, 4 mai. — On se souvient que le procès en diffamation intenté par M. Guis, dans l'affaire de Saint-Cyr, à MM. Clovis Hugues et Reynier père, ainsi qu'aux journaux la *Bataille*, le *Figaro* et le *Petit Marseillais* avait été suspendu par la plainte déposée au Parquet, accusant nettement M. Guis d'être l'auteur de l'assassinat dont a été victime la petite Audric, crime pour lequel Reynier fut condamné aux travaux forcés. M. Guis vient d'être l'objet d'une ordonnance de non-lieu. En conséquence, le procès en diffamation va suivre son cours.

Le jubilé du Pape

Rome, 4 mai. — On assure que le jubilé du Pape se distinguera par de nombreux pèlerinages, qui commenceront à la mi-octobre et dureront jusqu'en avril 1893. Les 16, 17 et 18 février, les pèlerins italiens devront être reçus par le Pape. Le 19, le Pape célèbrerait la messe à Saint-Pierre. La même année, le Pape célèbrera le 40e anniversaire de son élévation au cardinalat. Le 13 décembre 1853, Pie IX le créa, en effet, cardinal.

Le pèlerinage de Jérusalem

La *Croix* a reçu les dépêches suivantes :

« Alexandrie, mercredi, 11 h. 30. — Au collège des Jésuites, les enfants nous ont fait une réception très délicate et très patriotique, qui fut suivie, à notre départ, de très touchants adieux.

Le soir, nouvelle réunion chez les Frères, pour une charmante fête offerte par les élèves. Très réussie. Pleine d'à-propos. — La soirée chez les Frères a fait sur tous les pèlerins et autres assistants une émotion profonde. Le R. P. Bailty a porté un toast au nouveau khédive. Retraite au bateau par une belle nuit d'Orient. Pèlerinage plein d'enthousiasme. Bonne espérance.

« Alexandrie, mercredi, midi. — Nous célébrons la messe solennelle chez les Franciscains à la cathédrale Sainte-Catherine. Nombreuses communions. Nouvelle visite de la ville. Déjeuner chez les Frères pour les hommes ; chez les Filles de la Charité pour les dames. Réception cordiale.

» A midi, nous arrivons à la gare ; nous partons pour le Caire. Les enfants du collège Sainte-Catherine, avec leur fanfare, nous accompagnent et nous saluent des cris : Vivent les pèlerins ! Vive la France ! Nous répondons par des vivats aux bons Frères et à leurs élèves.

» Le train siffle et bientôt, disant adieu à Alexandrie, à ses souvenirs et à nos hôtes, nous traversons la longue chaussée qui traverse les eaux du lac Marcotis.

» BAILLY. »

La lettre du ministre

Nancy, 4 mai. — Mgr Turinaz écrit à l'*Espérance* de Nancy, pour demander la clôture de la souscription ouverte pour lui rendre son traitement. Les quatre premières listes atteignent le chiffre voulu. Le prélat annonce que, débordé de toutes parts et appelé à parler trois fois à Paris dans quelques jours, il lui est impossible de répondre en ce moment à toutes les lettres qu'il reçoit.

Un train de luxe pour Guillaume II

On vient de terminer un train impérial pour l'empereur d'Allemagne. Il y a trois ans qu'on travaille à sa construction et il a coûté 3,750,000 francs. Il se compose de douze voitures communiquant entre elles par des corridors. Le salon-bibliothèque est tendu de tapisseries des Gobelins qui viennent du château de Charlottenburg, et la salle à manger a les panneaux et le mobilier en chêne; il y a un salon entièrement meublé et tendu de satin blanc et deux wagons organisés pour la *nursery*; un salon de réception avec groupes et statues de marbre; un luxueux fumoir et trois chambres à coucher avec petit cabinet de toilette, chacun renfermant une baignoire. Il y a une grande cuisine et divers compartiments pour la suite et les domestiques.

Un pendu dépendu

Paris, 4 mai. — Un fait unique dans les annales de la justice, dit le *Figaro*. A Fayette, dans l'Etat de Mississipi, un criminel, pendu pour avoir assassiné sa femme, a été décroché trop tôt et est revenu à la vie après trente-six minutes de mort apparente. On se demande, non sans raison, ce qu'il va advenir du nommé Coleman Blackburn, car il n'y a pas de précédents à son cas.

La librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable.

Le même avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **1 fr. 50**, selon le genre.

CHRONIQUE ELECTORALE

ROUBAIX

Nous recevons la communication suivante :

« Devant le péril social que les résultats du scrutin de dimanche avaient si clairement indiqué, et la proportion des votes accordés aux deux listes autres que la liste socialiste collectiviste, le Comité de la liste municipale républicaine s'est tenu jusque mardi dans la nuit à la diposition du Comité de la Ligue de Concentration Républicaine pour écouter toutes propositions qui pourraient être faites.

« De hautes influences s'étaient entremises pour effectuer ce rapprochement.

» Vers minuit seulement le Comité recevait cet avis qu'aucun accord n'était possible et qu'aucune proposition ne lui serait faite.

» Dans ces circonstances, les membres de la liste Municipale Républicaine obéissant à leur devoir, maintiendront intégralement leurs candidatures pour le scrutin du 8 mai. »

Le Comité dit de « concentration républicaine » a eu, mardi soir, une réunion à l'*Auberge du Pays*. La séance a été très orageuse.

Les membres les plus modérés et les plus réfléchis se sont prononcés pour une entente avec le Comité de la liste municipale républicaine.

Ils ont soulevé une véritable tempête, et M. Pierre Flipo — puis M. Emile Moreau — venu de Bois-le-Roi, insistèrent dans un sens tout opposé. Le second y mit même un certain emportement de langage, déclarant qu'il préférait tout plutôt qu'une alliance avec la liste de M. Julien Lagache.

Cette intervention de MM. Moreau et Flipo a été un trait de lumière pour beaucoup : il leur est apparu que la Franc-Maçonnerie veut exploiter encore une fois à son profit le mouvement ouvrier de dimanche. Ils sont partis sans consentir un nouveau traité d'union. La désagrégation est donc complète de ce côté, car si les candidats qui seront portés sur la liste socialiste (il y en a quinze) sont satisfaits, d'autres commencent à s'effrayer des conséquences qu'aurait l'entrée possible du parti révolutionnaire à l'Hôtel de Ville; ils ne veulent pas charger leur conscience d'une pareille responsabilité et ils sont résolus à se retirer de la lutte.

Déjà une affiche placardée sur les murs de la ville dans la journée de mercredi les dénonce comme « traîtres à la République ! »

Mais le sentiment des modérés de la Ligue se retrouve chez beaucoup de républicains d'extrême-gauche ; ils considèrent un pareil événement comme néfaste pour l'ordre public, pour la sécurité de l'industrie roubaisienne — et par conséquent pour la sécurité de tous ceux qui vivent de cette industrie.

Si les meneurs de la Ligue ont réussi à faire décider — malgré l'intervention de chefs autorisés du Parti républicain — que le Comité ne tenterait aucune conciliation avec la liste municipale, il devient de plus en plus certain que la grande masse de leurs électeurs de dimanche comprendront autrement ce qu'ils doivent à la ville de Roubaix.

Le Comité municipal républicain nous paraît donc bien inspiré en maintenant sa liste pour faire un appel décisif à la sagesse, au patriotisme et à l'intérêt des Roubaisiens.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La lettre suivante a été envoyée au gérant de l'*Avenir* :

» Monsieur,

» En m'invitant à passer dans vos bureaux vous oubliez que c'est vous et non pas moi qui avez saisi le public d'une affaire à laquelle il vous plaît aujourd'hui d'attribuer un caractère d'ordre privé.

» Vous alléguez, il est vrai, la nécessité de ne pas compromettre l'ouvrier en cause ; il est fâcheux que vous n'ayez pas eu un semblable scrupule lorsque, sans enquête préalable, vous n'avez pas hésité à m'attaquer publiquement.

» Continuant donc à me tenir sur le terrain que vous avez choisi et non pas moi, je le répète, je maintiens le défi de citer le nom « d'un ouvrier monteur travaillant » chez moi depuis quinze ans et qui aurait été renvoyé » pour un motif ou... un autre.

» Recevez, etc. » LOUIS CORDONNIER. »

Audience des criées. — Le tribunal de Lille dans son audience de mercredi 4 mai, a statué sur les adjudications suivantes :

Deux maisons sises à Roubaix, rue du Vieil-Abreuvoir, 21 et 26, l'une à usage de commerce, l'autre à usage de rentier, mises à prix 8,000 fr., ont été adjugées 16,400 fr. à Me Jaspar.

Deux maisons sises à Roubaix : l'une rue des Parvenus 55, l'autre rue Ma Campagne, mises à prix ensemble 2,000 fr. après adjudications séparées, ont été adjugées 4,700 fr. à Me Godron.

Un homme retrouvé noyé dans le canal. — Mercredi, vers six heures et demie du matin, deux employés de l'octroi de Roubaix, qui se trouvaient le long du canal, près de la planche du Bec, tout à l'extrémité de la banlieue, à quelques mètres de la commune de Leers, remarquaient un objet volumineux flottant entre deux eaux. Ils l'amenèrent à la surface : c'était le cadavre d'un noyé.

Des passants, survenus dans l'intervalle, déclarèrent que l'individu repêché était un tisserand du nom de J.-B. Lefebvre, célibataire, et que son père habitait la rue de Valenciennes, au Pile. On alla prévenir celui-ci de la lugubre trouvaille, et il vint avec ses deux autres fils reconnaître le défunt, disparu depuis le 23 avril, c'est-à-dire depuis le samedi de la semaine de Pâques.

En même temps arrivait sur les lieux M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement, qui faisait transporter le corps à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Bien que fréquentant assidûment son vieux père veuf et ses deux frères, J.-B. Lefebvre demeurait rue de Lannoy, au fort Desprets, chez son oncle, M. Her-Lefebvre. C'était un homme de 35 ans, d'excellente conduite, et très bien vu de tous. Se voyant sans travail depuis quelques jours à peine, il était complètement démoralisé, et avait manifesté, la veille de sa disparition, le désir d'en finir avec la vie. Il avait même à ce sujet partagé entre quelques amis le peu d'argent dont il disposait. Son livret d'ouvrier, trouvé le lendemain sur la berge du canal, avait fait naître la crainte qd'il n'eût mis à exécution son funeste projet; cette crainte n'était que trop fondée. M. le docteur Largillière, médecin-légiste, a reconnu que le corps ne portait aucune trace de violence. On a retrouvé dans les poches du suicidé : deux pièces de dix centimes, une paire de ciseaux et une navette de tisserand, enfin un petit couteau.

Arrestation d'une voleuse récidiviste. — Dans l'après-midi de mercredi, l'agent de sûreté Béague a arrêté à son domicile, dans un estaminet portant le numéro 192 de la rue des Longues-Haies, une femme de 41 ans, Marie-Louise Cambier, née à Trivière (Belgique). Cette femme, déjà condamnée quatre fois pour vol, avait enlevé le 21 avril dernier, un réveille-matin chez M. Dupré, au numéro 170 du boulevard Beaurepaire.

Mise à la disposition de M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement, elle a reconnu le nouveau délit dont elle s'est rendue coupable.

Chute d'un peintre. — Un accident s'est produit, mercredi matin à sept heures et demie, rue de Lannoy, au *Pont-Rouge*. Un ouvrier peintre, Constant Vermeulin, se trouvait sur une échelle, occupé à badigeonner la muraille, dans la cour de M. Verplanque, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il perdit pied, et tomba sur le sol d'une hauteur de trois mètres, relevé aussitôt par les gens de la maison, il reçut les premiers soins en attendant l'arrivée d'un médecin; celui-ci a déclaré que M. Vermeulin avait le pied gauche fracturé et le bras droit contusionné.

Le blessé a été reconduit en voiture chez lui rue de Tourcoing.

Les ivrognes récalcitrants. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un trieur demeurant à Tourcoing et nommé R... Jules, venait demander asile aux agents du poste du pont Morel. Comme il était absolument ivre, on l'invita à retourner chez lui. Mais il prit mal la chose, et se mit à traiter les agents de fainéants, de vauriens et de canailles — ajoutant qu'ils n'avaient pas assez de courage pour le conduire au dépôt. Ce en quoi il se trompait car il y fut écroué en dépit de la vive résistance qu'il opposa à son incarcération.

Une bonbonne de vitriol qui tombe d'un camion sur la voie publique. — Mercredi, vers onze heures du matin, un camion à deux chevaux, de la grande manufacture de produits chimiques de Lille, arrivait à l'angle des rues de la Gare et Saint-Georges, lorsque le conducteur dut se garer vivement pour laisser passer le tramway. Les chevaux ayant fait un écart un peu trop brusque, une des bonbonnes de vitriol qui composaient le chargement fut projetée de la voiture sur le pavé, et brisée du même coup. Comme heureusement personne ne passait à cet instant près du camion tout accident fut évité.

Méchanceté de gamins. — Dans la rue de Lannoy, mercredi, vers une heure de l'après-midi, plusieurs gamins tourmentaient une vieille dame folle, connue dans le quartier. Ils la tiraient par les vêtements et l'empêchaient de suivre son chemin. Des agents survinrent par bonheur et délivrèrent la malheureuse de ses persécuteurs, qu'ils emmenèrent au poste, pour les relaxer sans doute un peu plus tard. La pauvre vieille put alors continuer paisiblement sa route et regagner son domicile.

Lannoy. — Les 200 cavaliers qui étaient arrivés à Lannoy dimanche, dans la soirée, sont repartis mardi, dans l'après-midi, se dirigeant sur Orchies.

Annappes. — *Un festival.* — L'Harmonie municipale d'Annappes a l'honneur d'informer les sociétés d'harmonies, fanfares et orphéons, qu'elle organise un grand festival avec primes, pour le dimanche 6 juin, fête de la Pentecôte, au profit des pauvres. Les primes seront réparties comme suit : 1re prime, 150 fr.; 2e prime, 100 fr.; 3e prime, 75 fr.; 4e prime, 50 fr. Prime spéciale pour les chefs : un objet d'art.

La municipalité d'Annappes iufkrm0 également les sociétés qui, par oublie, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, qu'elle peuvent considérer le présent avis comme une invitation à cette fête musicale et ndresser leur adhésion au secrétaire de la Mairie avant le 8 mai. Les sociétairec adhérentes recevront, en temps utile, le programme du festival.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f50

THÉ CHAMBARD Se Méfier des Contrefaçons

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Cheval emporté. — Mardi après-midi, une voiture appartenant à M. Desptechin, de Croix, stationnait rue du Moulin, quand tout à coup le cheval prit peur et s'emporta. M. Victor Degeyter, marchand de beurre, qui s'était aperçu du fait, se mit à la poursuite de l'animal et parvint, après une très longue course, à l'arrêter — non sans avoir été traîné environ une cinquantaine de mètres.

M. Degeyter n'en est pas à son coup d'essai : il s'est déjà distingué plusieurs fois en pareille occasion.

La fraude. — Mardi, vers minuit, le sous brigadier Delsalle et le préposé Martinache, de Lamartinoire, de service aux maisons Segard virent venir dans leur direction cinq individus portant d'énormes ballots ; les employés se mirent à la poursuite des fraudeurs, qui, en les voyant, abandonnèrent leur charge. Les douaniers donnèrent l'alarme aux postes environnants ; bientôt les préposés Gouaux et Sicard, de Wattrelos, parvenaient à en arrêter un qui déclara se nommer Albert Lecerf, âgé de 20 ans, chauffeur, demeurant à Roubaix, rue Créty. Les douaniers constatèrent que les ballots abandonnés contenaient 33 kilogs de poivre en grains et 1,120 boîtes d'allumettes le tout de provenance étrangère et d'une valeur de 690 fr. 80.

TOURCOING

Elections municipales. — *Scrutin de ballottage.* — Jeudi matin a été publié et affiché un arrêté du Maire convoquant les électeurs pour le dimanche 8 mai, à l'effet de procéder à l'élection d'un 36e membre du Conseil municipal.

Une question électorale. — Nous avons dit, en son temps, que les Pères Jésuites de Mouveaux en avaient appelé devant la cour de cassation de la décision de la commission des listes électorales qui avait refusé de les inscrire comme électeurs.

Cette affaire est revenue, mercredi à midi, devant M. Claustre, juge de paix du canton-est de Roubaix qui avait été désigné pour connaître du litige.

La défense des Pères Jésuites a été présentée par Me Emile Duvillier, avocat. M. le juge de paix a rendu, séance tenante, un jugement qui réforme la décision de la commission municipale de la commune de Monveaux et qui ordonne l'inscription des Pères Jésuites sur les listes électorales.

Fête du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. — Cette fête a été célébrée mercredi, à Saint-Christophe, avec la plus grande solennité. La vaste église suffisait à peine pour contenir les très nombreux enfants confiés aux Frères. Aux vêpres, M. le Doyen est monté en chaire, à la prière, a-t-il dit, du cher frère directeur, et il a adressé aux élèves, dont on admirait le recueillement, les plus salutaires conseils pour le présent et pour l'avenir. Il leur a recommandé l'obéissance à leurs parents, à leurs maîtres, à leurs supérieurs. « Travaillez, travaillez assidûment, le travail est agréable à Dieu, le travail est l'ennemi du péché, et la paresse et l'oisiveté ne pourront que vous conduire au mal. »

Départ des gendarmes. — Les dix gendarmes envoyés à Tourcoing en prévision des événements qui auraient pu se produire le 1er mai, sont repartis mardi après-midi pour regagner leur résidence respective, Cassel, Bailleul, Orchies et Aubigny-au-Bac.

De Charybde en Scylla. — Un ouvrier cordonnier, Pierre Cossenans, avait été condamné à Lille, en 1869, à 6 mois de prison pour vol. Au mois d'avril 1887, la cour d'assises de Douai lui infligeait une peine de 5 ans de réclusion, pour vols qualifiés. En même temps le parquet de Bruxelles demandait qu'à l'expiration de sa peine, le condamné lui fût remis. C'est ainsi que mercredi, Cossenans est sortie de l'Abbaye de Loos pour être conduit à la frontière de Mont-à-Leux et remis aux gendarmes de Mouscron. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cet individu, qui a demandé à ne pas attendre les formalités d'extradition, a complètement oublié pourquoi il est encore poursuivi en Belgique. « Il y a si longtemps, dit-il. » Son pécule s'élevait à près de 200 francs.

Chacun les siens. — On était expulsés et conduits mercredi à la frontière, vu les renseignements recueillis sur leur compte : Adolphe Cayol, Léonard Deulle, Julien Bernardin, Joseph Severin, Keurtz et Joseph Cugelbert ouvriers houilleurs aux mines de Liévin et de Drocourt. Faisaient partie du même convoi 13 autres expulsés condamnés à Béthune, Cambrai, Reims, Paris et Lille, pour vols, vagabondage, mendicité en réunion, bris de clôture et coups volontaires.

Dans la chaleur de la discussion. — Un honorable patenté de notre ville, M. X... voulait absolument connaître le résultat du scrutin avant de rentrer chez lui. A 5 heures du matin, il gravissait avec beaucoup de difficultés le perron de l'Hôtel-de-Ville pour aller voir à quel point en était le dépouillement. Un voisin lui fit observer qu'il n'avait pas le droit de pénétrer dans la salle, parce que ce n'était pas là qu'il avait voté. Mais M. X... prit fort mal la chose « Je suis Français avant tout, s'écria-t-il ; je puis faire voir mes états de service, et toi tu n'es qu'un Ramand !...»

Malheureusement, il se livrait à de tels gestes que, perdant l'équilibre, il dégringola jusqu'au dernier degré. On le releva et on le transporta chez lui où il est alité pour toute la semaine.

Le plus curieux de l'histoire, c'est qu'une plainte a été portée par lui à M. Colard, contre son voisin, qu'il a accusé de l'avoir battu dans un café rapproché de la Mairie. Il prétend qu'il n'a pas franchi les degrés du perron et que du reste il ne tombe jamais ! Mais les témoins ne manquent pas : notamment les six personnes qui l'ont relevé !

LILLE

Conseil de prud'hommes. — Mardi soir a eu lieu à l'hôtel de ville une réunion extraordinaire du Conseil de prud'hommes pour statuer sur une circulaire du ministre du commerce qui réclame l'avis des Conseils sur les deux questions suivantes :

1° Maniere d'élaborer les règlements d'ateliers; 2° Maintien ou suppression des amendes.

Deux propositions ont été faites :

On a d'abord demandé que les règlements d'ateliers fussent soumis à l'approbation des Conseils de prud'hommes et adoptés par une majorité dépassant les 2/3 des voix.

En second lieu, que les règlements fussent rédigés par les chambres syndicales et ouvrières.

En cas de désaccord, le ministre nommerait un arbitre chargé de les départager.

C'est ce dernier avis qui a prévalu.

La même procédure a été adoptée en ce qui concerne les amendes, dont le produit serait toujours versé dans les caisses ouvrières de retraite ou de secours mutuels.

La taxe téléphonique. — Plusieurs municipalités et chambres de commerce de grandes villes reliées à Paris par le téléphone avaient demandé de réduire la taxe de l'unité de conversation à 50 centimes par 100 kilomètres de la distance légale entre leur chef-lieu et la capitale. La taxe devant être basée non sur cette distance, mais bien sur la longueur réelle du circuit, la demande ainsi formulée ne saurait être en principe accueillie ; mais la direction générale des postes et télégraphes espère néanmoins donner bientôt satisfaction à quelques villes par une revision technique de la partie aérienne des circuits et par des remaniements d'ordre général.

Facultés catholiques. — M. Eugène Duthoit vient de soutenir avec succès sa thèse de docteur en droit. M. Maurice Vanlaere a été reçu au premier examen de droit.

Découverte de squelettes. — Les terrassiers creusant les fondations du laboratoire d'histoire naturelle, à l'angle des rues Brûle-Maison et de Bruxelles, ont trouvé mardi après-midi vingt squelettes rangés les uns à côté des autres.

On croit qu'ils ont été enterrés lors du siège de 1792.

Cadavre reconnu. — Le cadavre trouvé sous la porte de Tournai a été reconnu mardi après-midi, pour être celui de Joseph-Victor Baudin, 29 ans, né à Coutiches; demeurant rue Bernos, 27, à Fives, et employé à la recette des finances.

Ses parents qui habitent Coutiches ont été prévenus par télégramme.

Un pseudo-suicide. — Marin Cousin, maréchal ferrant, rue de la Baignerie, 17, s'est présenté mardi, vers 11 heures 1/4 du soir, au bureau de police pour y faire la déclaration suivante : Etant rentré de son travail vers une heure de l'après-midi, il trouva sa femme ivre, battant ses six petits enfants, et se querella avec elle. Après avoir pris son repas, il retourna à son travail. Revenu vers sept heures du soir, il trouva sa femme dans le même état et la lutte recommença.

La femme monta dans sa chambre. Trois quarts d'heure après le mari y monta à son tour et vit par terre les vêtements et les chaussures de cette dernière. Elle avait disparu. On supposait qu'elle s'était jetée dans la rivière qui passe près de son domicile et où aboutit un escalier. On allait faire des recherches, lorsque Cousin rentrant chez lui vit sa femme se tirer de dessous du lit. Elle avait voulu savoir ce que ferait son mari la croyant suicidée.

Le brevet de capacité. — Les examens des aspirants et aspirantes au brevet de capacité commenceront à Lille le 27 juin prochain à 8 heures du matin. Ils auront lieu aux dates ci-après ;

Aspirantes, brevet élémentaire : lundi 27 juin; aspirantes, brevet supérieur, lundi 4 juillet; aspirants, brevet élémentaire, lundi 11 juillet; aspirants, brevet supérieur, lundi 18 juillet.

Les demandes à l'inspecteur de l'Académie seront reçues pour les aspirantes au brevet élémentaire jusqu'au 11 juin, pour le brevet supérieur jusqu'au 18 juin; pour les aspirants brevet élémentaire jusqu'au 25 juin, brevet supérieur jusqu'au 2 juillet inclusivement.

Bourse linière de Lille. — Lins de pays. — Continuation d'un petit courant d'affaires; la fabrication en campagne touche à sa fin, les pr